



Une carrière
pleine^{de}
Vies

Éducatrice/éducateur
à l'enfance

Québec 



Édition

Direction des relations publiques
et des communications

Ministère de la Famille et des Aînés

ISBN 978-2-550-52885-2 (imprimé)

ISBN 978-2-550-52887-6 (PDF)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2008

Bibliothèque et Archives Canada, 2008

© Gouvernement du Québec

Table des matières

Introduction	5
Le rôle des éducatrices et des éducateurs à l'enfance	7
Le triple mandat des éducatrices et des éducateurs à l'enfance	8
Les soins de base	8
Le rôle éducatif	9
La prévention	9
Le profil des éducatrices et des éducateurs à l'enfance	10
Les qualités d'une éducatrice et d'un éducateur à l'enfance	10
Les parents, l'éducatrice et l'éducateur à l'enfance : chacun son rôle	12
La nécessité d'une formation	14
Les exigences de formation des éducatrices et des éducateurs à l'enfance	16
La formation en secourisme	18
La reconnaissance des acquis	18
Le diplôme d'études collégiales	18
Liste des établissements collégiaux	20
La formation à distance	21
Les perspectives d'emploi	22
Pour obtenir plus de renseignements	23





Introduction

La formation des éducatrices et des éducateurs à l'enfance est indispensable pour assurer la qualité des services de garde. C'est pourquoi le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance établit les exigences concernant leur qualification.

Ainsi, l'article 22 de ce règlement stipule-t-il que :

« Est qualifié, le membre du personnel de garde qui possède un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou toute autre équivalence reconnue par le ministre.

Dans l'appréciation de cette équivalence, le ministre peut tenir compte notamment d'un ou des facteurs suivants :

- 1.** le fait que le candidat soit titulaire d'un ou de plusieurs diplômes obtenus au Québec ou ailleurs;
- 2.** le fait que le candidat ait réussi des activités de formation continue ou de perfectionnement;
- 3.** le fait que le candidat ait acquis une expérience pertinente.»

Les équivalences reconnues sont, pour leur part, précisées dans la Règle administrative concernant les équivalences de formation reconnues conformément à l'article 22 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance pour le membre du personnel de garde, No RA – 06-01.



Le rôle des éducatrices et des éducateurs à l'enfance

Dans les services de garde, l'éducatrice ou l'éducateur est principalement responsable de la mise en application du programme éducatif auprès des enfants.

Son intervention a pour objectif d'assurer leur développement global et harmonieux. L'éducatrice ou l'éducateur organise, anime et évalue des activités de groupe, de sous-groupe et individuelles de façon à permettre à chaque enfant de développer tout son potentiel. Ces activités stimulent les dimensions affective, physique et motrice, sociale et morale, cognitive et langagière du développement de l'enfant.

L'éducatrice ou l'éducateur travaille par ailleurs régulièrement en équipe avec ses collègues et est également appelé à travailler en étroite collaboration avec les parents des enfants ainsi qu'avec d'autres intervenants du milieu (ex. : professionnelles et professionnels du réseau de la santé), afin que tous les adultes qui entourent un même enfant travaillent dans le même sens.

Pour bien définir les aptitudes professionnelles requises de la part des éducatrices et des éducateurs à l'enfance, il est important de rappeler que leur rôle s'est beaucoup transformé, enrichi et complexifié au cours des dernières décennies. Leur fonction, qui était auparavant de s'occuper essentiellement des soins de base à donner aux enfants, consiste maintenant à la fois à dispenser les soins de base, à exercer un rôle éducatif et de socialisation, et enfin à fournir soutien et protection à certains enfants à risque (volet préventif).

Une formation spécialisée leur est donc nécessaire afin qu'ils puissent remplir adéquatement ce rôle.



Le triple mandat des éducatrices et des éducateurs à l'enfance

Le mandat des éducatrices et des éducateurs à l'enfance s'articule autour de trois axes : **les soins de base**, **le rôle éducatif** et **la prévention**.

① Les soins de base

Les éducatrices et les éducateurs ont d'abord des soins de base à prodiguer aux enfants. Cela consiste à assurer leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Plus les enfants sont jeunes et plus ces tâches sont nombreuses : aider le poupon ou l'enfant à se séparer de son père ou de sa mère le matin, le nourrir ou l'aider à s'alimenter, le changer de couche ou l'éduquer à la propreté, l'habiller ou l'aider à s'habiller pour aller jouer dehors, lui fournir les conditions propices à ce qu'il se dépense ou à ce qu'il se repose quand il en a besoin, etc.

Les éducatrices et les éducateurs profitent de ces moments pour établir des liens d'attachement avec chacun des enfants, pour leur donner le goût d'explorer leur environnement en se sentant en sécurité et pour leur faire acquérir de saines habitudes de vie : alimentation, hygiène corporelle, mode de vie physiquement actif.

② Le rôle éducatif

Les éducatrices et les éducateurs à l'enfance sont également des partenaires des parents dans le développement global de l'enfant.

Elles ou ils créent un environnement propice à l'acquisition de certaines expériences. Les activités diversifiées qu'ils proposent aux enfants soutiennent le développement de leur motricité globale et fine, de leur confiance en eux, de leur vocabulaire, de leur capacité à s'intégrer dans un groupe, à résoudre des problèmes, etc.

Plusieurs pensent que le rôle éducatif ne survient qu'avec les enfants plus âgés (plus de 3 ans), comme si celui-ci se limitait à la préparation à l'école. Or, les enfants se développent sur tous les plans dès les premiers jours de leur vie. L'intervention éducative consiste donc à aménager les locaux et à proposer aux enfants du matériel et des activités qui favorisent chaque jour ce développement.

Les éducatrices et les éducateurs ont un rôle important à jouer dans l'intégration d'enfants ayant des besoins particuliers : il peut s'agir, par exemple, d'enfants handicapés à qui il faut permettre d'évoluer dans un cadre le plus normal possible, d'enfants ayant

des difficultés d'adaptation, qu'on peut aider à acquérir des comportements sociaux plus acceptables, ou d'enfants nouvellement arrivés au Québec, que les éducatrices et les éducateurs à l'enfance peuvent aider à bien s'intégrer dans leur société d'accueil.

③ La prévention

Enfin, dès leur jeune âge, certains enfants peuvent éprouver différentes difficultés : problèmes de santé, pauvreté, maltraitance ou autre. Le service de garde éducatif sert alors de lieu de dépistage (enfant négligé ou victime de mauvais traitements) en même temps qu'il constitue un facteur de protection pour l'enfant, c'est-à-dire qu'il lui sert de point d'appui pour se développer harmonieusement.

Dans certains milieux, les éducatrices et les éducateurs qui s'en sentent capables peuvent également, à l'occasion, jouer un rôle de soutien aux compétences parentales, si les parents les invitent à le faire.



Le profil des éducatrices et des éducateurs à l'enfance

Les personnes aimant les enfants, mais n'ayant pas les autres aptitudes nécessaires s'épuiseront rapidement dans l'exercice de cette fonction et ne permettront pas aux enfants de se développer adéquatement.

L'amour et le respect des enfants doivent être accompagnés d'une bonne connaissance des caractéristiques de leur développement, d'une bonne maîtrise du processus de l'intervention éducative ainsi que de diverses qualités personnelles essentielles à l'exercice du travail d'éducatrice et d'éducateur à l'enfance.

Les qualités d'une éducatrice et d'un éducateur à l'enfance

La maturité affective

La capacité d'attachement et de détachement par rapport aux enfants est très importante. Les éducatrices et les éducateurs à l'enfance doivent aimer travailler avec les enfants, et ce, sans les juger. Ils doivent être chaleureux et capables d'établir des relations sécurisantes avec chacun d'eux, même s'ils travaillent avec un groupe.

Ils doivent également se connaître, connaître leurs limites et posséder une sécurité affective personnelle élevée, car ils ont à tisser des liens avec de nombreuses personnes : enfants, parents, collègues. De plus, comme les enfants les quitteront un jour, les éducatrices et les éducateurs doivent être capables de détachement. Ils doivent aussi savoir composer avec certains comportements plus difficiles (peur de l'étranger, négation, opposition à l'autorité, etc.), les dédramatiser et les percevoir comme des étapes normales du développement des enfants.

La capacité de travailler en équipe

Les éducatrices et les éducateurs doivent être capables de travailler en équipe et avoir confiance en eux, car ils ont souvent à s'occuper de groupes d'enfants en présence d'autres adultes (collègues, parents et autres intervenants). Ils doivent croire aux capacités de tous les enfants à se développer et leur faire confiance, tout en veillant à protéger leur intégrité.

Le sens de l'organisation

Un grand sens de l'organisation est également nécessaire pour assurer aux enfants, en tout temps, un environnement sain, sécuritaire et éducatif.

La capacité de communiquer et de réfléchir sur ses actions

Être capable d'écouter et de communiquer aussi bien oralement que par écrit, avoir une bonne ouverture d'esprit et être capable de se remettre en question et de réfléchir sur ses pratiques éducatives sont également des qualités importantes à posséder pour exercer ce métier.



La résistance physique

Les éducatrices et les éducateurs doivent être alertes et dynamiques. Ils auront à s'asseoir et à se relever fréquemment, pour être à la hauteur des enfants. Il leur faudra bouger et courir avec eux, et réagir rapidement en situation d'urgence.

La créativité et l'humour

Éveiller l'imagination des enfants, résoudre rapidement les difficultés et savoir effectuer plusieurs choses à la fois sont autant d'autres qualités personnelles qui ont leur importance, tout comme le sens de l'humour, qui permet de dédramatiser certaines situations sans jamais, par ailleurs, se moquer des enfants.



Les parents, l'éducatrice et l'éducateur à l'enfance : chacun son rôle

Certains pensent que les éducatrices et les éducateurs à l'enfance n'ont pas besoin de formation parce qu'ils assimilent leur rôle à celui des parents. Il est nécessaire d'établir des distinctions entre le rôle de parent et celui d'éducatrice et d'éducateur.

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de l'enfant

Les éducatrices et les éducateurs ne peuvent remplacer les parents. Ils tissent, bien sûr, des liens affectifs significatifs avec chaque enfant, mais celui-ci, quoi qu'il arrive, restera toujours attaché d'abord et avant tout à ses parents. Le lien qui se développe entre l'enfant et l'éducatrice ou l'éducateur s'ajoute à ses premiers liens d'attachement avec ses parents, il leur est complémentaire. Les éducatrices et les éducateurs doivent donc en tout temps distinguer leurs responsabilités de celles des parents.

Les éducatrices et les éducateurs travaillent avec un groupe d'enfants

Les groupes d'enfants ont une vie qui leur est propre; en groupe, les enfants ne réagissent pas de la même façon que quand ils sont pris un à un. Les éducatrices et les éducateurs se doivent d'être objectifs et de considérer chaque enfant d'abord comme une personne, dans tout ce qu'elle a d'unique, mais aussi comme membre d'un groupe. Ils doivent respecter le rythme de chacun et tenir compte des besoins particuliers, tout en essayant de trouver un équilibre entre les besoins individuels de chaque enfant et ceux du groupe.

La dynamique familiale est bien différente

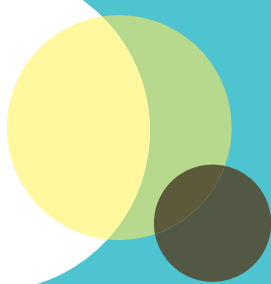
Les parents réagissent quelquefois sur-le-champ et ajustent ensuite leurs pratiques éducatives en apprenant de leurs essais et de leurs erreurs. Les éducatrices et les éducateurs, quant à eux, doivent planifier leur action et l'adapter constamment afin de permettre à chaque enfant de développer son plein potentiel.





La nécessité d'une formation

Afin de proposer aux enfants des activités stimulantes, diversifiées, adaptées à leurs besoins et qui présentent des défis à leur mesure, les éducatrices et les éducateurs à l'enfance doivent connaître et comprendre les différentes phases du développement des enfants. Une formation spécialisée leur est donc destinée.



D'une durée de trois ans, le programme de techniques d'éducation à l'enfance permet à celles et ceux qui s'y inscrivent d'acquérir des connaissances dans de nombreux domaines, principalement en psychologie, en éducation, en sociologie, en diététique, en santé, etc. Il leur permet également d'acquérir des habiletés en communication, en intervention éducative et en animation.

Les personnes ayant suivi ce programme de formation seront en mesure d'intervenir adéquatement auprès de chacun des enfants, même si elles ne peuvent le connaître aussi intimement que ses parents. Elles apprendront aussi à prendre en charge un groupe d'enfants, que ceux-ci soient du même âge ou d'âges variés.

La formation permet enfin de développer des attitudes comme le respect, l'ouverture d'esprit, le sens de l'initiative, le professionnalisme, et d'adhérer aux valeurs de confidentialité et d'intégrité qui occupent une place prépondérante dans les milieux de garde.

La formation vise l'acquisition de 22 compétences et comprend :

- 660 heures de formation générale, comme toutes les autres formations collégiales;
- 1 830 heures de formation spécifique.

Ces compétences touchent les trois dimensions – soins de base, rôle éducatif, prévention – de la tâche de l'éducatrice et de l'éducateur. Les élèves sortant de tous les collèges où l'on donne cette formation doivent avoir acquis ces compétences. À partir de ces compétences communes à tous les programmes en techniques d'éducation à l'enfance, chaque collège dresse un profil de sortie et élabore son programme en lui donnant une couleur particulière. Il y a donc possibilité pour chaque collège d'adapter la formation aux besoins particuliers de sa région. À la fin du programme de formation, une épreuve synthèse certifie la compétence des futurs éducatrices et éducateurs à l'enfance.

Les exigences de formation des éducatrices et des éducateurs à l'enfance

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance établit l'exigence de qualification des éducatrices et des éducateurs à l'enfance: le diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance.

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance stipule que « [l]e titulaire d'un permis doit s'assurer qu'au moins deux membres du personnel de garde sur trois sont qualifiés et présents chaque jour auprès des enfants durant la prestation des services de garde » (article 23).

Les dispositions de la Règle administrative énumèrent les équivalences de la formation qui permettent à une personne d'être reconnue comme membre du personnel de garde qualifié:

- 1** Un diplôme d'études collégiales en techniques d'éducation spécialisée ou en techniques de travail social joint à l'une des formations suivantes:
 - une attestation d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou en techniques d'éducation en services de garde,
 - un certificat universitaire dans le domaine de la petite enfance ou de l'éducation en milieu de garde.



2 Une attestation d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance ou en techniques d'éducation en services de garde obtenue à la suite d'une formation d'une durée minimale de 1 200 heures, un certificat universitaire dans le domaine de la petite enfance ou de l'éducation en milieu de garde ou en Child Studies, joint à trois années d'expérience, à temps complet ou l'équivalent, dans des fonctions de mise en application d'un programme d'activités éducatives auprès de groupes d'enfants d'âge préscolaire dans :

- un service de garde en milieu familial tenu par une personne reconnue par le titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi,
- une garderie ou un centre de la petite enfance tenu par le titulaire d'un permis délivré en vertu de la Loi,
- une prématernelle, une maternelle ou un service de garde en milieu scolaire tenu par un établissement reconnu par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

3 Un baccalauréat comprenant au minimum une mineure dans l'un des domaines d'études suivants :

- petite enfance,
- éducation préscolaire,
- psychoéducation,
- développement de l'enfant (psychologie),
- orthopédagogie,
- adaptation scolaire et sociale,

joint à trois cours de niveau universitaire ou collégial, ou les incluant, d'une durée minimale de 45 heures chacun, portant respectivement sur :

- la santé de l'enfant,
- la sécurité de l'enfant,
- l'approche éducative.

4 Pour les éducatrices et les éducateurs en services à l'enfance autochtone, une attestation d'études collégiales.

La formation en secourisme

L'article 20 du Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance précise que les éducatrices et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat, datant d'au plus trois ans, attestant la réussite d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit heures ou d'un cours d'appoint, visant la mise à jour des connaissances, d'une durée minimale de six heures.

La reconnaissance des acquis

Dans les programmes de formation du diplôme d'études collégiales et de l'attestation d'études collégiales en techniques d'éducation à l'enfance, des outils de reconnaissance des acquis ont été élaborés. Ces outils servent à déterminer si, par ses compétences, ses connaissances, ses attitudes et ses habiletés, l'éducatrice ou l'éducateur a atteint les objectifs d'un cours et peut en obtenir les crédits. Les demandes de reconnaissance doivent être adressées aux collèges qui offrent ce programme.

Le diplôme d'études collégiales

Les 23 établissements collégiaux énumérés dans cette brochure donnent le programme en techniques d'éducation à l'enfance (322.A0) menant à un diplôme d'études collégiales. Ce programme comporte trois stages dans différents milieux de garde. Il vise à former des éducatrices et des éducateurs à l'enfance qui travailleront auprès d'enfants de 0 à 12 ans dans les différents services de garde du Québec. D'une durée de trois ans, ce programme assure une haute qualité de formation théorique et pratique aux éducatrices et aux éducateurs à l'enfance.

Pour être admis à ce programme, il faut satisfaire aux exigences d'admission aux études collégiales, être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou avoir suivi une formation jugée équivalente par l'établissement collégial où le candidat ou la candidate souhaite s'inscrire. Afin d'en savoir plus sur les conditions d'admission, il suffit de communiquer avec un établissement qui donne le programme en techniques d'éducation à l'enfance.



Liste des établissements collégiaux

Campus Notre-Dame-de-Foy

5000, rue Clément-Lockquell
Saint-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 1B3
www.cndf.qc.ca

Cégep Beauce-Appalaches

1055, 116^e Rue Est
Ville Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1
www.cegep-beauce-appalaches.qc.ca

Cégep de Jonquière

2505, rue Saint-Hubert
Jonquière (Québec) G7X 7W2
www.cjonquiere.qc.ca

Cégep de la Gaspésie et des Îles

96, rue Jacques-Cartier
Gaspé (Québec) G4X 2S8
www.cgaspesie.qc.ca

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

425, boulevard du Collège
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E5
www.cegepat.qc.ca

Cégep de Rivière-du-Loup

80, rue Frontenac
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 1R1
www.cegep-rdl.qc.ca

Cégep de Sainte-Foy

2410, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 1T3
www.cegep-ste-foy.qc.ca

Cégep de Saint-Hyacinthe

3000, avenue Boullé
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9
www.cegepsth.qc.ca

Cégep de Saint-Jérôme

455, rue Fournier
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2
www.cegep-st-jerome.qc.ca

Cégep de Sept-Îles

175, rue De La Vérendrye
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7
www.cegep-sept-iles.qc.ca

Cégep du Vieux Montréal

255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6
www.cvm.qc.ca

Cégep Marie-Victorin

7000, rue Marie-Victorin
Montréal (Québec) H1G 2J6
www.collegemv.qc.ca

Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

180, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 6C1
www.collanaud.qc.ca

Collège de l'Outaouais

333, boulevard de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6M4
www.coll-outao.qc.ca

Collège de Valleyfield

169, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1X6
www.colval.qc.ca

Collège Édouard-Montpetit

945, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4H 3M6
www.collegeem.qc.ca

Collège Héritage (anglophone)

325, boulevard de la Cité-des-Jeunes
Gatineau (Québec) J8Y 6T3
www.cegep-heritage.qc.ca

Collège Lafleche

1687, boulevard du Carmel
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8
www.clafleche.qc.ca

Collège LaSalle

2000, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal, (Québec) H3H 2T2
www.clasalle.qc.ca

Collège Montmorency

475, boulevard de l'Avenir
Laval (Québec) H7N 5H9
www.cmontmorency.qc.ca

Collège Shawinigan

2263, avenue du Collège
Shawinigan (Québec) G9N 6V8
www.collegeshawinigan.qc.ca

Cégep de Sherbrooke

475, rue du Cégep
Sherbrooke (Québec) J1E 4K1
www.cegepsherbrooke.qc.ca

Vanier College (anglophone)

821, avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X9
www.vaniercollege.qc.ca



La formation à distance

Cégep@distance, rattaché au Collège de Rosemont, offre des cours de niveau collégial, dont le programme de techniques d'éducation à l'enfance.

Cégep@distance

7100, rue Jean-Talon Est, 7^e étage
Anjou (Québec) H1M 3S3
www.cegepadistance.ca



Les perspectives d'emploi

L'éducatrice ou l'éducateur à l'enfance peut travailler dans différents types de services de garde :

- les centres de la petite enfance (CPE);
- les garderies;
- les services de garde en milieu scolaire;
- ou être reconnu à titre de responsable de service de garde en milieu familial par un bureau coordonnateur.

Au 31 mars 2006, 80,4 % des personnes titulaires d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'éducation à l'enfance de la promotion 2004-2005 occupaient un emploi (à temps plein ou à temps partiel) lié à leur formation. Fait à noter, 14,7 % poursuivent leurs études généralement dans un domaine en lien avec la petite enfance¹.

La formation d'éducatrice ou d'éducateur peut éventuellement conduire à occuper un poste d'agent ou d'agent de soutien pédagogique ou de gestionnaire d'un service de garde.

1. Source : Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,
« La relance au collégial en formation technique », mars 2006.

Pour obtenir plus de renseignements

Ministère de la Famille et des Aînés

425, rue Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 4Z1

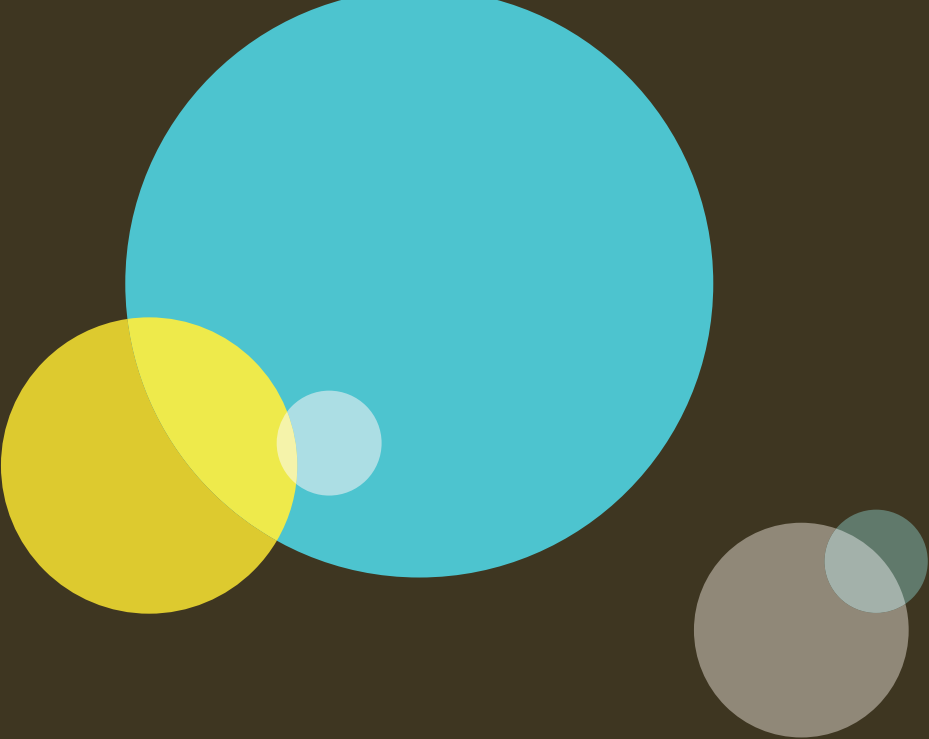
600, rue Fullum
Montréal (Québec) H2K 4S7

Région de Québec : 418 643-2323

Région de Montréal : 514 873-2323

Ailleurs au Québec, sans frais : 1 800 363-0310





On peut se procurer ce document dans le site Internet
du ministère de la Famille et des Aînés :
www.mfa.gouv.qc.ca

Autres documents pertinents :
Programme éducatif « Accueillir la petite enfance » :
http://www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/programme_educatif.pdf

Famille et Aînés
Québec 